



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Réunion du 18 février 2025**  
**PROCES-VERBAL**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILLY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSES : Sylvaine JABRE, Elisabeth AUMAGY qui donne procuration à Erik ROGER, Gilbert EL KAÏM qui donne procuration à Bernard CAVALLO.

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO.

**Serge RENIET, concerné personnellement par les affaires n°1 et 2, sort de la salle pendant les débats et les votes.**

**Affaire n°1 – Restaurant le Chapeau Rouge – proposition de signature d'un avenant au bail. 2025-018**

Monsieur le Maire indique que comme convenu lors de la dernière séance, il a été proposé au preneur du restaurant du Chapeau rouge, de modifier la clause d'exclusivité inscrite sur le bail commercial en cours afin que la commune puisse déroger à cette clause concernant la location du domaine public (terrasse et halle couverte) aux établissements suivants : La Palette, Les Tables d'en haut et la maison Thomas.

Le preneur a accepté de supprimer la clause d'exclusivité à condition que la commune révisé le montant du loyer à 1 083.33 € HT/mois au lieu de 1 446.57 € HT/mois à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Monsieur le Maire propose d'accéder favorablement à la demande du preneur pour lever cette clause d'exclusivité.

Erik Roger : depuis quand cette clause existe ?

Monsieur le Maire : depuis que la commune a établi le bail commercial en 2020.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°2 – Restaurant le Chapeau Rouge – demande d'exonération de loyers. 2025-019**

Monsieur le Maire indique que preneur du restaurant du Chapeau Rouge sollicite une exonération de deux mois de loyer pour l'aider à démarrer son activité. Il propose d'accéder favorablement à sa demande en lui précisant que le prochain bail commercial qui sera signé intègrera le versement d'une caution.

Bernard Cavallo : il faudra par ailleurs apporter quelques modifications mineures correspondant à des erreurs de rédaction et en profiter pour détailler plus précisément ce qui appartient à la commune.

Monsieur le Maire : de nombreux petits travaux électriques ont été réalisés par les gérants précédents sans autorisation de la mairie. Il est donc nécessaire, par souci de sécurité, de réaliser quelques travaux électriques qui seront pris en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°3 - Réfection et remise en service des bornes fontaines – demande de subvention au titre du FODAC. 2025-020**

Monsieur Cavallo propose de procéder à la réfection et à la remise en service des 10 bornes fontaines qui sont réparties dans le village, pour un montant total estimatif de 23 973 € HT.

Il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Département au titre du FODAC pour 11 954 € maximum.

Erik Roger : quel est le but de remettre ces fontaines en eau ?

Monsieur le Maire : c'est d'apporter aux visiteurs différents points d'eau répartis dans le village car l'été la demande est forte.

Erik Roger : il indique que lorsque les fontaines étaient en eau il y a des années, elles étaient assaillies par les guêpes, ce qui est très dangereux car elles montent dans la bouche de la fontaine pour boire et elles stagnent dans l'écoulement.

Monsieur le Maire : elles stagnaient car le réceptacle n'évacuait pas l'eau. Il faudra demander à l'entreprise d'installer une grille dans la bouche pour éviter que les guêpes montent à l'intérieur.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°4 - Budget commune – admissions en non valeurs. 2025-021**

Monsieur Cavallo propose d'admettre en non valeurs la somme suivante correspondant à des impayés de factures d'eau pour les années 2016, 2018, 2019, 2020 et 2023 : 7 677,39 €.

Monsieur le Maire précise que l'admission en non valeurs permet d'assainir les comptes du budget eau et assainissement car ces sommes n'ont pas été encaissées mais les dettes restent dues et la trésorerie continue à poursuivre les débiteurs.

Erik Roger : un abonné doit 1 000 € de facture d'eau ?

Monsieur le Maire : de nombreuses factures sont dues car la trésorerie n'arrive pas à retrouver les héritiers. De plus, les relances sont faites à partir du fichier adresses établi par les impôts, non pas à partir du fichier adresses de la mairie qui est plus précis.

Adopté à l'unanimité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Il indique avoir reçu une demande pour l'installation d'un salon de thé-librairie itinérant sur le domaine public et demande l'avis du conseil municipal.

Les élus sont d'accord pour son installation sur la Place René Char avec règlement du droit de place comme pour les autres commerçants itinérants.

Fait à Simiane la Rotonde, le 25 mars 2025

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Nicolas ROBERTO

Affiché le 26/03/2025

